

Image not found or type unknown



Reseignement pour le regroupement familiale

Par **Felianah**, le **20/10/2016** à **16:50**

Bonjour.rnje voudrais demander de conseil s il vous plaît.je vous explique mon cas d abordrnj ai une fille de 16ans.son pere est decede le janvier 2013 on a demande le regroupement familiale depuis 2mois c est en cours déjà.ma fille à rendez vous au consulat la semaine prochaine elle m a dit ma fille hier que son règle est ernn retard.si elle est enceinte..est ce qu' elle peut venir en france si elle aura son visas s il vous plaît vous pourriez me répondre car je suis perdu là.s il vous plait rnMerci beaucoup bonne fin d après midi